

Image not found or type unknown



Mécanique,garantie après réparation

Par **claud41**, le **19/09/2012 à 10:05**

Bonjour,
J'ai fait réparé une tondeuse , pour défaut de démarrage . Le technicien a jugé que le dit défaut provenait de la défaillance d'une pièce , relativement importante . Le changement de cette pièce n'apporte aucun changement aux difficultés de démarrage d'avant changement de pièce . Le mécanicien est t'il tenu de reprendre la réparation de manière a rendre une machine qui fonctionne .La facture s'élève à 70€ .
Merci de bien vouloir m'éclairer sur la nature de mes droits .